

S O G E S T R A N

Société Anonyme
Au Capital de 7.609.963,50 Euros

Siège Social
11 Rue du Pont V - 76600 LE HAVRE

R.C.S. LE HAVRE B 304 891 641

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2003**

L'An Deux Mil Trois,
Le Trente Juin à Onze Heures,
Au Siège Social,

Messieurs les Actionnaires de la Société SOGESTRAN, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation du Conseil d'Administration, suivant lettres recommandées en date du 16 Juin 2003 à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du Groupe, sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2002,
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes et le bilan de cet exercice et sur les conventions visées à l'Article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Approbation des comptes, du bilan et de ces conventions,
- Quitus aux Administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Fixation des jetons de présence du Conseil d'Administration,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FLECHET,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Patrice PERRIN,
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean CHAUVIN,
- Nomination de Monsieur Daniel PIERRARD en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire, en remplacement de Monsieur Alain BARQUE,
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes Suppléant de Monsieur Jean-Louis KOESSELER,
- Questions diverses.

FEUILLE DE PRESENCE

Il est dressé une feuille de présence, conformément aux Statuts, qui est signée par tous les Actionnaires présents, tant en leur nom que comme mandataires.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, que neuf Actionnaires, représentant la totalité des actions composant le Capital Social, sont présents ou représentés.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par la Loi, peut valablement délibérer.

CONSTITUTION DU BUREAU

Monsieur Gérard PERRIN, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Monsieur Pascal GIRARDET et Monsieur Philippe CHEYSSON, acceptant ces fonctions, sont nommés Scrutateurs. Monsieur Patrice PERRIN est désigné Secrétaire.

45

TELEPHONE 02 32 19 10 31

26/19/03
753131

A2013

Gw

DOCUMENTS

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition des Actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation des Actionnaires, appuyée des récépissés de la poste en constatant l'envoi à chacun d'eux,
- la feuille de présence à l'Assemblée émargée par les Membres du bureau,
- les pouvoirs des Actionnaires représentés,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2002,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports des Commissaires aux Comptes,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'approbation des Actionnaires.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports des Commissaires aux Comptes, la liste des Actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les documents et renseignements mentionnés aux Articles L. 225-115 du Code de Commerce et 135 du Décret du 23 Mars 1967 - N° 67.236, ont été tenus à la disposition des Actionnaires de la Société, au Siège Social, à compter de la convocation à l'Assemblée, soit le 16 Juin 2003. L'Assemblée lui en donne acte.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration aux Membres de l'Assemblée, puis il passe la parole à Messieurs les Commissaires aux comptes, qui donnent lecture de leurs rapports.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte entre les Membres de l'Assemblée. La discussion close, Monsieur le Président propose de passer au vote des résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration, incluant le rapport sur la gestion du Groupe, et le rapport général des Commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice social clos le 31 Décembre 2002, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

Elle approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les Sociétés, s'élevant à 100.471 Euros et l'impôt correspondant d'une somme de 350.891 Euros.

L'Assemblée donne en conséquence aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2002.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des Articles L. 357-1 et suivants du Code de Commerce, faisant ressortir un résultat Groupe après mise en équivalence de 2.790 K€.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à la somme de **2.104.574,79 Euros**, ainsi qu'il suit :

• Bénéfice de l'exercice	2.104.574,79 Euros
• A la Réserve Spéciale des plus-values à long terme	15.724,00 Euros
• Solde	2.088.850,79 Euros
• Auquel s'ajoute le Report à Nouveau, soit	10.138.192,22 Euros
• Formant un bénéfice distribuable de	12.227.043,01 Euros
• A titre de dividendes aux Actionnaires autres que la Société SOGESTRAN elle-même, soit 2,11 Euros pour chacune des 494.554 actions détenues par les autres Actionnaires.	1.043.508,94 Euros

Solde en Report à Nouveau **11.183.534,07 Euros**

En conformité avec les dispositions légales, il est rappelé que le montant du dividende mis en distribution et celui de l'impôt fiscal correspondant au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL	REVENU GLOBAL
1999	0	0	0
2000	5,21 F	2,60 F	7,81 F
2001	0,77 €	0,38 €	1,15 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires constate qu'aux termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes, les conventions conclues avec des Sociétés du Groupe ayant des Administrateurs communs avec la Société, ont porté sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires fixe à 10.500 Euros le montant annuel des jetons de présence du Conseil d'Administration pour l'exercice social en cours et les exercices suivants, jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé ; cette somme sera, le cas échéant, ramenée à celle dont la législation fiscale admet la déduction des bénéfices imposables de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jacques FLECHET arrive à expiration, le renouvelle pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Patrice PERRIN arrive à expiration, le renouvelle pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean CHAUVIN arrive à expiration, le renouvelle pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires décide de nommer Monsieur Daniel PIERRARD, né le 21 Décembre 1945 à SENLIS (60), demeurant 60 Rue Henri Dunant (76620) LE HAVRE, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Alain BARQUE dont le mandat arrive à expiration, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Gu

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Louis KOESSLER arrive à expiration, le renouvelle pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du Procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à Onze Heures Quarante Cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les Membres du bureau, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président,	Les Scrutateurs,		Le Secrétaire,
 Gérard PERRIN	Philippe CHEYSSON	Pascal GIRARDET	Patrice PERRIN

Pour copie certifiée conforme
à l'original déposé à la direction

ATTESTATION

Je soussigné Olivier LE BERTRE, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rouen, atteste que:

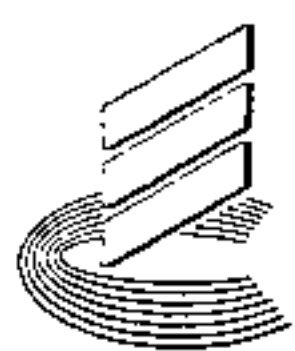
M. Daniel PIERRARD
60, rue Henri Dunant
76620 LE HAVRE

est inscrit sur la liste des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Rouen.

Fait à Rouen, le 20 août 2003
Pour valoir ce que de droit.

Le Président,
Olivier LE BERTRE


p/o Michèle PAROT



DANIEL

PIERRARD

EXPERT COMPTABLE DIPLÔMÉ - COMMISSAIRE AUX COMPTES

60, RUE HENRI DUNANT 76620 LE HAVRE - TÉL/FAX : 02 35 44 41 39 - Port. 06 09 40 40 82

Société SOGESTRAN

Service Juridique

11, rue du Pont V

B.P. 7012

76080 - LE HAVRE

Le Havre le 26 juillet 2003

A l'attention de Madame BROXOLLE

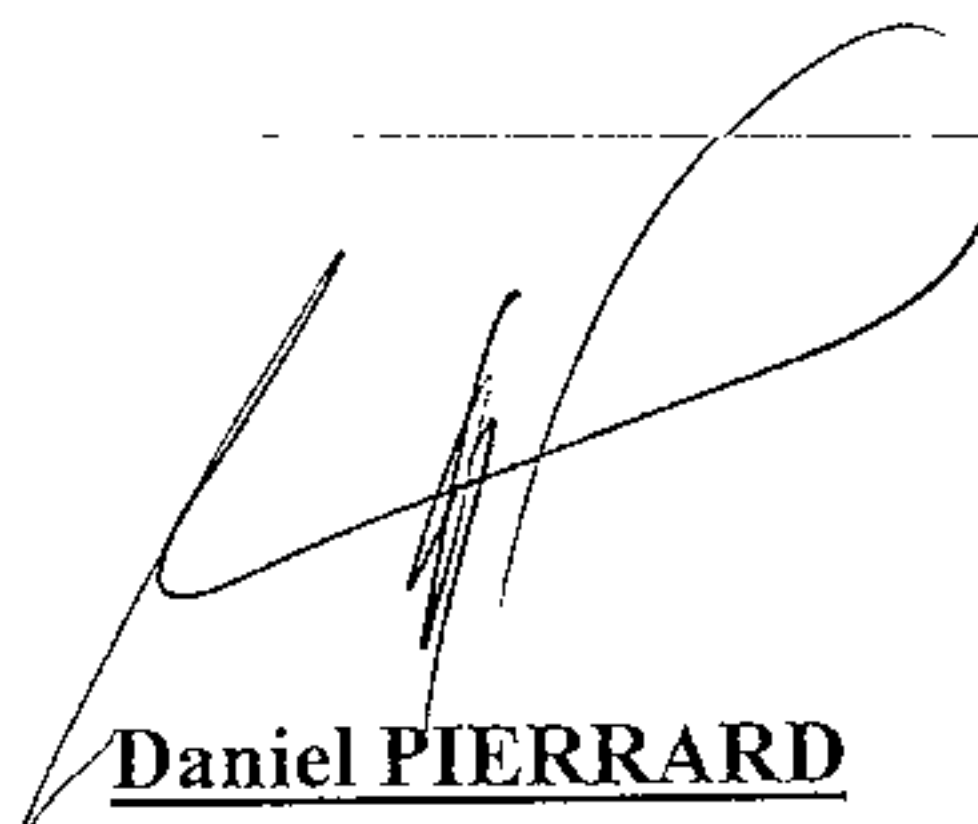
Messieurs

J'ai l'honneur de vous confirmer accepter le mandat de co-commissaire aux comptes que l'Assemblée Générale des Actionnaires m'a fait l'honneur de me confier.

Je demande à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes l'attestation d'inscription sur la liste et vous la ferais parvenir dès aussitôt réception.

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Messieurs, en l'assurance de mes sentiments distingués.


Daniel PIERRARD

